

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 147 (2002)
Heft: 3

Rubrik: Nouvelles brèves

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉTRANGER

Sous-marin-poisson !

Le *Fluid Dynamics Research Group*, rattaché à l'*Aerospace Engineering Department* de la *Texas A & M University*, a construit un prototype de sous-marin articulé qui, en l'absence d'hélice, se déplace de la même manière qu'un poisson. Long d'un mètre, ce prototype est composé d'une partie avant renfermant le calculateur contrôlant la fréquence et l'amplitude des ondulations, de cinq compartiments (dont un logeant le système de refroidissement) ainsi que d'une partie arrière, le tout monté sur un axe longitudinal comportant six articulations. Les «muscles» sont constitués d'alliage nickel-titanium à mémoire de forme, qui se contractent dès qu'ils sont chauffés pour revenir à leur longueur initiale en se refroidissant. Le principal avantage de cette technologie réside dans la suppression du bruit de l'hélice. A l'origine destinées à concevoir des drones sous-marins, les recherches pourraient finalement déboucher sur la construction d'un engin plus grand, pouvant emporter un équipage. D'ailleurs, ces drones pourraient avoir atteint le stade opérationnel puisque, au sein de l'*US Navy*, la mise au point d'engins miniatures, *Robolobster* et *Robopike*, est évoquée depuis quelques temps déjà. (TTU Europe, 13 décembre 2001)

Riposte nucléaire version Pacte de Varsovie

Une attaque nucléaire de l'*OTAN* sur Budapest, tel était l'un des scénarios envisagés par l'Union soviétique et ses alliés du

temps de la guerre froide et que l'historien militaire suisse Hans Rudolf Fuhrer a découvert dans les archives du ministère hongrois de la Défense. D'après ces plans et exercices militaires (1960-1965), le Pacte de Varsovie prévoyait une contre-offensive terrestre et nucléaire sur Munich, Milan et Vérone entre autres. Une riposte suffisante pour rayer ces villes de la carte.

Mais les états-majors de l'Est semblaient totalement sous-estimer le pouvoir de destruction des armes atomiques. Une bombe d'une mégatonne tombant sur Budapest, des villes de province touchées par d'autres frappes (de 50 à 500 kilotonnes), le nœud ferroviaire de Zahony, route stratégique vitale à la frontière de la Hongrie et de l'Union soviétique, détruit par un missile... Ce scénario apocalyptique est ainsi évalué par l'armée hongroise dans un document de 1962. «Ces frappes nucléaires retardent les troupes du Pacte qui perdent cinq à six heures pour contre-attaquer... Un régiment qui se trouvait trop près du lieu d'impact est aveuglé par les rayons mais, quelques heures plus tard, les troupes sont exposées à un taux normal de radiation.» En retour, chaque division lancée contre l'Occident était bardée d'armes nucléaires, se comptant là aussi en mégatonnes et destinées «à couvrir le flanc de nos troupes et à détruire les centres vitaux de l'ennemi.» Mais là non plus, aucune mention de destruction totale.

Pour Hans Rudolf Fuhrer, il est incroyable que les militaires aient eu une vision aussi irréaliste des armes nucléaires. «Soit ils les estimaient un peu plus puissantes

que l'artillerie traditionnelle; soit cela faisait partie de leur stratégie», commente l'historien. La clé de l'éénigme se trouve en Russie. Les archives hongroises ne contiennent en effet que des exercices militaires, et les plans complets sont à Moscou, dont les archives sont désespérément closes... (Florence La Bruyère, *Le Temps*, décembre 2001)

SUISSE

Un CD-ROM sur le Plan directeur de l'Armée XXI

Le Département de la défense a mis au point un CD-ROM *Plan directeur de l'Armée XXI*, avec le texte intégral de ce Plan, le message sur la réforme «Armée XXI» et la révision de la législation militaire. Surtout, ce CD-ROM contient une présentation *PowerPoint* avec texte intégré qui permet de comprendre les grandes lignes de la réforme. Ce «support visuel» est conçu comme une base modulable pour des exposés à des publics-cibles différents. De la bonne information de la part du DDPS!

Les «monuments militaires» en Suisse

Avec la réforme «Armée 95», près de 13 500 ouvrages, appartenant à l'infrastructure de combat et de conduite, sont déclassés. Pour des raisons historiques ou culturelles, un certain nombre d'entre eux mérite d'être conservé. Il convient donc de faire un inventaire et de définir si ces ouvrages déclassés sont d'intérêt national, régional ou local. C'est la tâche assumée entre autre par l'architecte Maurice Lovisa. Silvio Keller, de l'Etat-major général, assure la publication de

ces inventaires. A ce jour ont paru les inventaires des ouvrages de combat et de commandement du canton du Tessin, de Neuchâtel et du Jura, de Schaffhouse et de Thurgovie, de Nidwald/Obwald et de Lucerne, des deux Bâle et de Soleure. Chaque fascicule contient la liste des positions d'importance nationale dans les cantons concernés, ainsi que de nombreuses photographies. Les commandes sont à adresser à Silvio Keller, Etat-major général, Office des biens militaires immobiliers, 3003 Berne.

La réforme «Armée XXI» : on en parle en France !

La plus importante réforme que notre armée ait connue depuis 1874 ne laisse pas les milieux militaires français indifférents puisque, dans le courant du mois de décembre 2001, au moins deux périodiques militaires de l'Hexagone en parlaient. Dans le mensuel *Défense nationale*, l'attaché de défense en Suisse, le colonel Jean-Claude Marbec, signe un article de trois pages et demie intitulé «Référendums en Suisse». Il y évoque le statut de neutralité depuis 1815 et sa «dilution» depuis 1990, avant de passer en revue les réformes : la nouvelle politique de sécurité, l'Armée 95, l'adhésion au Partenariat pour la paix, la SWISS-COY au Kosovo et les grandes lignes de l'Armée XXI. La partie essentielle de son texte traite des votations de juin 2001 sur la révision de la loi militaire (acceptée de justesse) et la votation sur l'adhésion à l'ONU. Chose étonnante, il ne souffle mot des initiatives du GSsA! Le lt col Bertrand Picard, délégué hors métropole (il réside dans le canton de Vaud) intitule «L'armée suisse connaît aussi une réforme de

fond : le plan Armée XXI» son article de quatre pages dans le *Bulletin de la Réunion des officiers de réserve du service d'état-major* du 4^e trimestre 2001.

La protection civile : 200 000 journées de travail au service de la communauté

En 2001, la protection civile a accompli quelque 200 000 journées de travail au service de la communauté. Tout comme l'année précédente, ce sont les travaux de déblaiement et de remise en état consécutifs à louragan LOTHAR de fin 1999 qui constituent le gros des interventions avec 71 000 journées de service. Pour la troisième année consécutive, la barre des 200 000 journées d'intervention a été franchie. Plus de 57 000 personnes envoyées sur le terrain ont souligné, par leurs prestations, toute l'importance de la protection civile en tant qu'élément essentiel de l'aide au service du public. La solidarité intercantonale n'a pas été un vain mot, en particulier pour les travaux de déblaiement.

Aux tâches liées à LOTHAR s'ajoutent d'autres travaux de déblaiement et de remise en état qui équivalent à plus de 15 000 journées de service. Il s'agit avant tout de prestations d'aide en Valais à la suite des intempéries des 14 et 15 octobre 2000. Les membres de la protection civile ont en outre effectué environ 30 000 journées de travail au service des personnes malades et handicapées, alors que les travaux en rapport avec les infrastructures communales, notamment la réfection de chemins, la mise à disposition de lits d'hôpital ont dépassé la barre des 52 000 journées d'intervention.

Plus de 26 000 journées de travail ont été consacrées à divers problèmes et manifestations dans les communes.

Le Conseil fédéral achète des vaccins contre la variole

En janvier 2002, le Conseil fédéral estimait comme faible le risque pour la Suisse d'une intervention terroriste directe ou indirecte avec des armes biologiques. Malgré tout, il a voulu protéger la population contre les conséquences éventuelles de telles armes. C'est pourquoi, il a décidé, entre autres, d'acquérir des vaccins contre la variole et autorisé un crédit supplémentaire de 10 millions de francs à cet effet. Le virus de la variole est considéré comme particulièrement dangereux, puisqu'il se transmet très rapidement, que la population n'est plus que faiblement immunisée contre ce virus et qu'un traitement de cette maladie n'est pas possible. La seule mesure efficace est l'administration du vaccin. Les vaccins proviennent de réserves stockées à l'époque où l'on procédait encore à cette vaccination, c'est-à-dire avant 1977. Le vaccin contre la variole présente certains risques d'effets secondaires. Il peut être administré jusqu'à quatre jours après exposition au virus.

Le Conseil fédéral a par ailleurs chargé le DDPS d'acquérir des vaccins contre la maladie du charbon (anthrax) et des antidoctes contre le botulisme, d'optimiser l'organisation et la coordination des mesures de protection, en étroite collaboration avec le Département fédéral de l'intérieur.